

Janvier 2023

# LA GAZETTE

## NIXÉVILLE-BLERCOURT

<https://www.nixeville-blercourt.fr>





Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur et santé.

## ETAT CIVIL

### *Naissances :*



- MOREL BOUR Cyméo né le 25 novembre 2022 ; fils de Mickaël MOREL et de Manon BOUR
- LAZCO Bryan né le 9 octobre 2022 ; fils de Dylan LAZCO et Océane FERREIRA

### *Baptême Républicain :*



- Martin COYARD le 29 octobre 2022 ; fils de Lorraine et de Jennifer COYARD

# LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année la cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée à Nixéville.

Une collation fut servie à cette occasion.

Merci aux présents et nous vous espérons encore plus nombreux l'année prochaine.



# REPAS DES ANCIENS

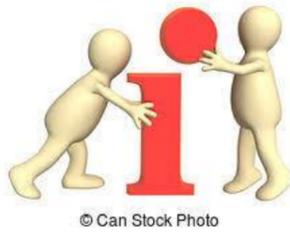
Le 1<sup>er</sup> dimanche de décembre, comme chaque année, a eu lieu le repas des anciens.

Sans déroger à la règle nos doyens ont reçu un coffret dégustation à l'issue de ce déjeuner.

Il était animé par l'orchestre Luc Mathieu, concocté par le traiteur Fay et servi par les membres du conseil municipal.

Les photos seront disponibles sur le site internet de la Mairie.





## **Sapins**

Les sapins traditionnels ont été installés à Nixéville et à Blercourt.

Les suspensions en bois ont été réalisées par les élèves de nos villages sous la surveillance de leurs institutrices, Mesdames PIGEARD et BRUN.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont magnifiquement embelli les rues de notre commune avec leurs décorations et en particulier Madame LAFLOTTE pour son investissement dans la pose des sapins-bois à Nixéville.



## **Qualité de l'eau**

Afin de vous permettre d'ajuster vos appareils tels que : adoucisseurs d'eau, pompe de piscine, etc. voici ci-dessous les mesures de la qualité de l'eau :

- Dureté : 35.03° F (dure)
- Agressivité : 2 (à l'équilibre)



Ces indications sont reprises au verso de votre facture d'eau du 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

## **Boîte aux lettres**

Pour les personnes qui ne l'ont pas encore fait, il serait utile de mettre votre nom et votre adresse (N° et nom de rue) sur votre boîte aux lettres.

Pensez à notre nouveau facteur et à ses remplaçants.



## Travaux réalisés

Quelques crayons ont pris place rue du Pêche afin d'égayer la place.

La porte d'entrée de la mairie et celle, de service, de la salle des fêtes de Nixéville ont fait « peau neuve ».



## Petits rappels :

**CIMETIÈRES** : une poubelle pour les déchets plastiques ou autres est installée à côté du composteur.



Veillez à ne pas déposer les pots là où il ne doit y avoir que des végétaux.

**DÉPÔT VERT** : malgré le rappel fait à chaque remise de clef pour le dépôt vert, nous réitérons dans cette gazette qu'un dépôt de végétaux n'est pas un dépôt à palettes, gravats, etc.



Il doit y avoir **UNIQUEMENT** des petites branches, des feuilles mortes, de la tonte... lors de vos déversements.

**BENNES DE TRI** : nous rappelons que lorsque le verre ne rentre pas dans les orifices c'est parce que le dépôt n'y est pas autorisé **ET CES OBJETS NE DOIVENT PAS** être abandonnés sur place mais emmenés à la déchetterie de la GRIMOIRIE.

Les bennes pour le carton ne sont pas des poubelles : les cotons-tiges et coton démaquillant ne doivent pas y être insérés.

Si vos cartons sont trop volumineux et que vous ne voulez pas les découper, emmenez-les aussi à la déchetterie de la GRIMOIRIE.



## Station d'épuration :

Juste un petit mot pour signaler que le fonctionnement de notre station d'épuration est mis en exemple par le Département dans d'autres communes.

MERCI à vous qui respectez l'unique consigne :

**SEUL LE PAPIER TOILETTE SE JETTE DANS LA CUVETTE DES WC**

## Les bacs pucés et les sacs jaune :

Au risque de nous répéter, car les consignes ne sont pas toujours bien respectées ; les bacs et les sacs jaune ne doivent pas rester sur le domaine public plus longtemps que la journée de ramassage et doivent être déposés la veille au soir.



Nous joignons à ce document les calendriers des levées afin de respecter les jours de ramassage.

**ATTENTION** : à compter du mois de mars, il n'y aura plus qu'UNE LEVÉE TOUS LES 15 JOURS pour les bacs pucés. La Communauté de Communes nous a informé que plus de 80 % des foyers ne les sortaient que toutes les 2, voire 3 semaines ou plus...

Pour ceux qui ne se sentent pas capable de tenir ce délai, il est possible d'opter pour la location d'un second bac.

## LA VIE ASSOCIATIVE

Il n'est pas agréable d'entendre de vive voix ou de lire sur les réseaux sociaux que nos villages manquent de dynamisme et d'activités !

Force est de constater que lorsque le Comité des Fêtes organise une manifestation, la population ne répond pas forcément présente... Peut-être par manque d'intérêts pour chacun !



Effectivement, l'animation n'est pas portée par la Commune mais par les associations locales, que celle-ci ne manque pas d'aider.

Mais pour cela, les associations telles que le Comité des Fêtes ont besoin de chacun d'entre nous pour fonctionner...Les plus anciens ont quitté celui-ci, merci de leur participation.

Maintenant, les générations suivantes doivent prendre le relais et apporter des idées nouvelles et attractives. Le dynamisme doit être porté par un mélange des générations et le nombre de participants afin que chacun puisse remplacer un autre empêché par des obligations familiales.

L'assemblée Générale du Comité des Fêtes se tiendra :

**le jeudi 26 janvier à 18h45 à la Mairie**

Les habitants de Nixéville, Blercourt et sans oublier le quartier de Moulin Brulé y sont les bienvenus pour y échanger et peut être y adhérer.

D'autres associations peuvent y voir le jour, n'hésitez pas à vous servir du site internet de la Commune pour communiquer, nous vous y répondrons ou tout simplement nous interpeller.



## **MENU POUR UNE BONNE ANNÉE 2023**

DE BELLES COUPES DE SOURIRES

QUELQUES ÉCLATS DE RIRE

UNE GRANDE CUILLÈRE DE GENTILLESSE

QUELQUES GRAINS DE TENDRESSE

UNE PINCÉE D'AFFECTION

DES POIGNÉES D'OR ET D'ARGENT

ET UN MAXIMUM DE RÉUSSITE

SOUPOUDRER DE GAÏETÉ

FAIRE MIJOTER AVEC DOUCEUR

SERVIR JOYEUSEMENT

